



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 42847

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les difficultés persistantes de recrutement dans le domaine du bâtiment. Il désire connaître les dispositions qu'il entend prendre à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la construction connaît une forte reprise de l'activité marquée par la création de 151 000 emplois en cinq ans. En effet, avec une production de 127 milliards d'euros en 2003, l'activité de la construction demeure à un niveau élevé. Pour 2004, les perspectives de croissance voisines de + 2 % sont confirmées par le niveau des carnets de commande. L'emploi suit cette même tendance, puisqu'en 2003 l'effectif employé a progressé de 18 000 salariés et selon les prévisions d'activité pour 2004, l'effectif employé pourrait croître de 15 à 20 000 salariés. Cette progression entraîne néanmoins pour les entreprises des difficultés croissantes de recrutement dans un secteur où les besoins pérennes s'élèvent chaque année à 100 000 personnes. Cette situation, bien que paradoxale, risque de s'accroître dans les prochaines années, dans la mesure où elles devront faire face au vieillissement de leurs effectifs et aux nombreux départs en retraite de personnels qualifiés. Pour répondre à ces préoccupations, le Gouvernement a lancé le 19 février 2004 un « Plan national de lutte contre les difficultés de recrutement » qui vise à réduire d'ici à fin 2004 le nombre d'offres d'emploi durablement non pourvues. Ce plan doit contribuer à attirer les demandeurs d'emploi vers les métiers identifiés comme particulièrement déficitaires du secteur de la construction. S'inscrivant dans cette démarche, le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a organisé le 15 juin 2004, avec les professionnels du secteur et les ministères concernés, une table ronde pour réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour dynamiser le recrutement dans le secteur du BTP et renforcer les actions de valorisation des métiers et l'attractivité du secteur. A l'issue de cette table ronde, un plan de mobilisation pour l'emploi dans le BTP a été lancé dont un des objectifs est de promouvoir et renforcer la notoriété des métiers du BTP, en particulier, auprès des jeunes pour qu'ils soient informés davantage et qu'ils découvrent ainsi ces métiers dans leur diversité et leur intérêt. Il s'agira, notamment, de présenter aux conseillers des services académiques d'information et d'orientation les atouts du secteur du BTP et de multiplier sur le terrain les initiatives pour favoriser le contact avec les métiers du BTP (journées portes ouvertes, visites de chantiers, forums, itinéraires découvertes dans les collèges, campagne de communication). Un événement spécifique sur l'intérêt des métiers du BTP sera organisé au printemps 2005 dans le cadre de la semaine « écoles-entreprises ». Par ailleurs, une « boîte à outils pédagogique des métiers du BTP », sera mise en place par l'ensemble des partenaires concernés pour faire découvrir les différents métiers du BTP et leurs conditions d'exercice. De manière plus systématique, le réseau de l'équipement (DRE/DDE) sera sollicité pour accompagner les initiatives des partenaires concernés et faciliter les actions de promotion des métiers du BTP auprès des personnels de l'éducation nationale, des jeunes, des responsables de l'insertion professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42847

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4866

Réponse publiée le : 28 septembre 2004, page 7567